

## RÉDUIRE LES PESTICIDES

L'usage intensif des produits phytopharmaceutiques a un impact important sur la qualité des rivières et des ressources en eau. Les pesticides représentent en effet la problématique la plus importante des cours d'eau de Seine-et-Marne.

Dans les collectivités, les principaux pesticides employés sur les espaces publics (voirie, cimetière, terrain de boules...) sont des herbicides. Désormais **94 % des communes** du département sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.



Espace public « zéro-phyto »

## BILAN +

EN 2014, SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT:

- 458 ÉTAIENT DIAGNOSTIQUÉES, SOIT 89 %
- 374 ÉTAIENT FORMÉES, SOIT 73 %
- 370 ÉTAIENT SUIVIES DEPUIS PLUS D'UN AN, SOIT 72 %
- 84 COMMUNES (PLUS DE 15 %) SONT DÉSORMAIS AU « ZÉRO-PHYTO », C'EST-À-DIRE QU'ELLES N'UTILISENT PLUS AUCUN PESTICIDE SUR LEURS ESPACES PUBLICS
- 15 COMMUNES ONT OBTENU LE TROPHÉE ZÉRO PHYT'EAU EN 2015, SOIT 41 DEPUIS SA CRÉATION

### ON CONSTATE ÉGALEMENT :

- UNE RÉDUCTION DE 73 % DES VOLUMES DE PRODUITS UTILISÉS
- UNE RÉDUCTION DE 74 % DES QUANTITÉS DE MATIÈRES ACTIVES UTILISÉES
- 3,6 TONNES DE PESTICIDES NON ÉPANDUES EN 2014
- UNE ÉCONOMIE DE PRÈS DE 17 TONNES DE PESTICIDES DEPUIS LA SIGNATURE DU 1<sup>ER</sup> PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU.



## Gérer le cycle de l'eau

Afin de préserver les milieux aquatiques naturels, il est primordial de veiller au traitement des eaux usées et au rejet d'une eau de bonne qualité après épuration.

## L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le département de Seine-et-Marne compte **283 stations d'épuration communales**. En 2013, elles ont reçu une pollution équivalente à plus de la moitié de leur capacité totale, ce qui correspond à un taux de charge global de 53 %.

Sur les 1 353 946 habitants seine-et-marnais, **91 % (1 231 319 habitants) sont en assainissement collectif**.

## BILAN +

- 29 % DES RÉSEAUX ONT UN BON FONCTIONNEMENT
- 73 % DES STATIONS D'ÉPURATION ONT UN BON FONCTIONNEMENT ET REÇOIVENT 97 % DE LA POLLUTION TRAITÉE EN SEINE-ET-MARNE
- 72 % DE LA POLLUTION ENTRANT SUR LES STATIONS D'ÉPURATION BÉNÉFICIE D'UN TRAITEMENT POUSSÉ (AZOTE ET PHOSPHORE)
- 76 % DE LA POLLUTION EST COLLECTÉE DANS LES 25 STATIONS D'ÉPURATION DE CAPACITÉ SUPÉRIEURE OU ÉGALE À 10 000 ÉQUIVALENTS HABITANTS (EH)



Station d'épuration au Châtelet-en-Brie

En 2013, on constate que **18 500 tonnes de boues**, chiffre exprimé en matières sèches, ont été produites. En 2012, cette production de boues était de 18 600 tonnes. On observe donc une stabilité de cette production.

## EN SAVOIR +

Le site de l'eau du Département centralise toutes les informations sur l'eau disponibles et utiles aux Seine-et-Marnais ainsi qu'aux différents partenaires signataires du Plan de l'eau (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, etc.).

Les rapports de l'observatoire de l'eau y sont téléchargeables comme les prix de l'eau, performance des réseaux d'eau potable, suivi des systèmes d'assainissement collectif, prévention des pollutions...

Abonnez-vous à la newsletter de l'eau : [eau.seine-et-marne.fr](http://eau.seine-et-marne.fr)



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

# 100% eau

L'in'Eau du Département - octobre 2015 - n°6



Le Loing à Château-Landon

## ACTU

### Les rencontres techniques départementales 2015

Deux nouvelles rencontres techniques départementales auront lieu en novembre sur le thème de la morphologie des cours d'eau. Au Nord du département, la rencontre aura lieu le jeudi 19 novembre à Coulommiers. Pour le Sud, elle se déroulera le jeudi 26 novembre à Nemours.

Animées par des experts du secteur de l'eau, ces deux matinées permettront aux acteurs publics et privés d'échanger leurs bonnes pratiques, de faire part de leurs expériences ou encore de débattre sur cette thématique.

Au programme : le cadre réglementaire, la morphologie des cours d'eau de Seine-et-Marne, l'entretien des rivières en milieu agricole, la restauration de la continuité des rivières et les outils financiers au service des milieux aquatiques.

Au fil des années et en raison de leurs interventions, les hommes ont profondément modifié la morphologie des cours d'eau. L'objectif de ces rencontres est de donner aux professionnels les clés pour améliorer la qualité des ressources en eau de Seine-et-Marne. C'est d'ailleurs un des points adoptés par le Département dans son 2<sup>e</sup> Plan Départemental de l'Eau qui accompagne les communes, mais également le milieu agricole et industriel dans cette démarche.

Plus d'informations sur le programme sur : [eau.seine-et-marne.fr](http://eau.seine-et-marne.fr)

## Édito

Le département de Seine-et-Marne, grâce à ses ressources en eau importantes, alimente en eau potable une grande partie de la région Île-de-France. Le volume d'eau potable est d'environ 140 millions de m<sup>3</sup> en 2014 dont 70,1 millions de m<sup>3</sup> destinés à une consommation hors département.

L'alimentation en eau potable correspond au 1<sup>er</sup> axe du deuxième Plan Départemental de l'Eau en Seine-et-Marne (2012-2016). Avec ce troisième bilan, le Département continue sur cette lancée.

On constate que les communes en situation de non-conformité ont encore diminué en 2014. Aujourd'hui, 94 % des communes sont engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, produits qui ont un impact désastreux sur la qualité des rivières et ressources en eau. Une économie de près de 17 tonnes de pesticides a été réalisée depuis la signature du premier Plan Départemental de l'Eau. Les pesticides représentent par ailleurs la principale problématique des cours d'eau de Seine-et-Marne. Enfin, cette année, 15 communes ont obtenu le trophée ZÉRO PHYT'Eau soit 41 depuis sa création en 2013.

Le Département de Seine-et-Marne poursuit ses actions et son engagement envers les collectivités. Il les accompagne afin d'apporter une eau potable de qualité aux Seine-et-Marnais. Des efforts sont encore à produire à ce sujet, l'objectif étant d'atteindre la totale conformité de l'eau distribuée dans les années à venir.

**JEAN-JACQUES BARBAUX**  
Président du Département de Seine-et-Marne

**ISOLINE MILLOT**  
Vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie

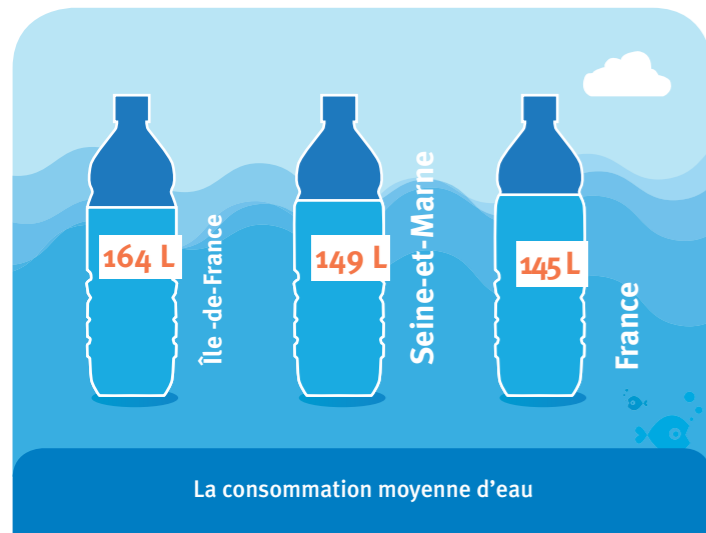
EN SAVOIR +  
[eau.seine-et-marne.fr](http://eau.seine-et-marne.fr)

## L'eau potable en Seine-et-Marne

Plus de **89,3 millions de m<sup>3</sup>** d'eau destinés à la consommation domestique des Seine-et-Marnais ont été produits ou importés en 2013. Ils ont ensuite été acheminés jusqu'au robinet des **1,338 millions d'habitants** du département.

### LA CONSOMMATION

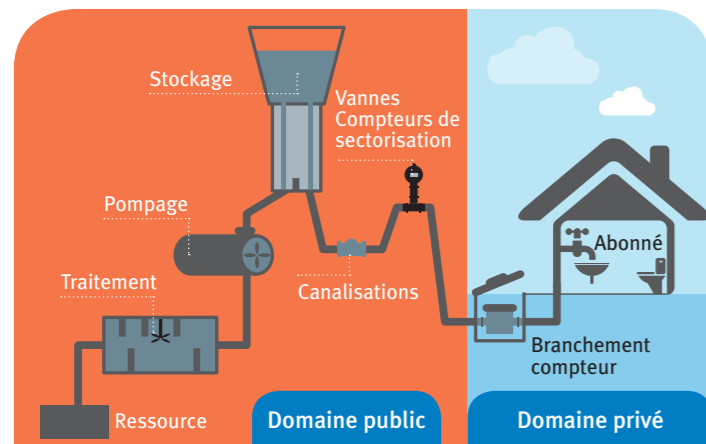
En 2012, la consommation moyenne d'un Seine-et-Marnais est de **149 litres par jour**, soit 4 litres de plus que la moyenne nationale (145 litres par jour) et 15 litres de moins que la moyenne régionale (164 litres par jour). La forte consommation de la petite couronne explique cet écart.



## LES AVANCÉES DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

### Économiser l'eau

Depuis son prélèvement dans le milieu naturel (nappe souterraine ou cours d'eau) jusqu'au robinet de l'abonné, l'eau traverse de nombreuses infrastructures, comme illustré par le schéma ci-dessous :



### LE PRIX DE L'EAU

En 2013, la moyenne départementale du prix de l'eau, payé par un Seine-et-Marnais est de **4,58 € TTC/m<sup>3</sup>** soit :

- Eau potable : 1,73 € HT/m<sup>3</sup>
- Assainissement : 1,85 € HT/m<sup>3</sup>
- Redevances et taxe : 1 € /m<sup>3</sup>



La différence de prix de l'eau est toujours très marquée d'une commune à l'autre en Seine-et-Marne. Le prix varie de la façon suivante :

- de **0,87 € TTC/m<sup>3</sup>** à **5,39 € TTC/m<sup>3</sup>** pour les communes en assainissement non collectif (ANC) uniquement
- de **2,12 € TTC/m<sup>3</sup>** à **12,14 € TTC/m<sup>3</sup>** pour les communes en assainissement collectif.

### LES RESSOURCES

- **1 850 km** de cours d'eau
- **360 km** de voies navigables
- **144 km** de canaux
- **122 masses d'eau**

Le département dispose de ressources en eau relativement importantes. Il représente un réservoir d'eau stratégique pour la région Île-de-France. En 2013, le volume d'eau potable produit pour un usage domestique était de **137 millions de m<sup>3</sup>**. Il devrait avoisiner les 140 millions de m<sup>3</sup> en 2014 dont **70,1 millions de m<sup>3</sup>** destinés à une consommation hors département.

### LA SURVEILLANCE ET L'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX

En 2013, la valeur départementale moyenne de rendement des réseaux d'eau potable est de **80,68 %**. Elle suit toujours la tendance à l'augmentation déjà observée durant le premier Plan. Malgré ce résultat, près de **17 millions de m<sup>3</sup>** d'eau se sont perdus, principalement en raison de fuites dans les réseaux.

### LE PATRIMOINE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Le réseau seine-et-marnais est très ancien. Son âge moyen théorique est d'un peu moins de 70 ans. Son renouvellement moyen est de 0,21 % par an. Ce qui signifie qu'il **faudra, à effort constant, environ 475 ans pour entièrement le renouveler**, soit 6,5 fois sa durée de vie théorique. La mise en œuvre d'une véritable gestion patrimoniale est indispensable.

## La qualité de l'eau potable

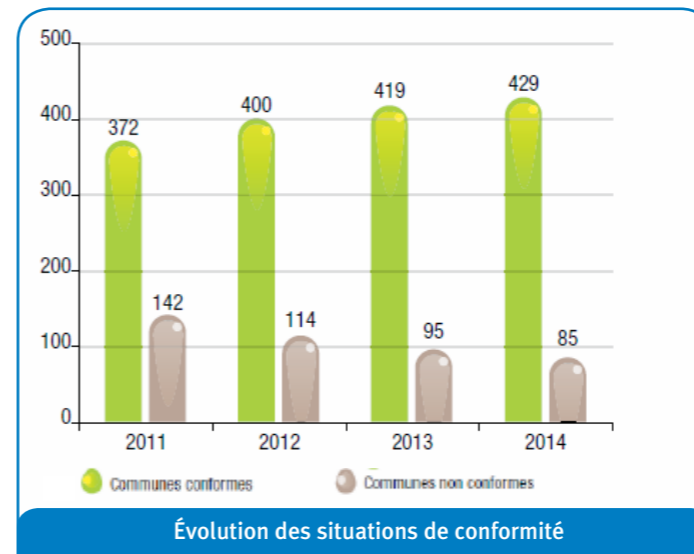
Les causes de la non-conformité de l'eau distribuée sont nombreuses : pesticides, nitrates, sélénium, fluor, etc. On peut cependant noter une tendance à l'amélioration au fil des années.

### BILAN +

AU COURS DE L'ANNÉE 2014 :

- **24 COMMUNES ONT VU LEUR QUALITÉ D'EAU DISTRIBUÉE S'AMÉLIORER GRÂCE À :**
  - > LA MISE EN ŒUVRE DE 3 PROJETS PÉRENNES CONCERNANT 16 COMMUNES NON CONFORMES
  - > L'AMÉLIORATION DE LA RESSOURCE SUR UNE QUINZAINE DE COMMUNES (PESTICIDES ET NITRATES) EN LIEN AVEC UNE QUALITÉ D'EAU FLUCTUANTE (PASSAGE EN DESSOUS DU SEUIL DE CONFORMITÉ)
- LE NOMBRE DE COMMUNES NON CONFORMES A BAISSÉ (85 AU LIEU DE 95 EN 2013) SOIT UNE AMÉLIORATION DE 3,2 % PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
- LA PROPORTION D'HABITANTS EN SITUATION DE RESTRICTION D'USAGE (37 714) ET REPRÉSENTANT 49 COMMUNES, A DIMINUÉ

Les collectivités distribuant une eau non conforme sont obligées de demander une dérogation auprès des services de l'Etat. Elles doivent s'engager dans un projet permettant d'obtenir la conformité de l'eau distribuée et un calendrier de mise en œuvre. En cas d'attribution de la dérogation, l'État est responsable de la situation de non-conformité en lieu et place du Maire. Cette dérogation dure trois ans au maximum et est renouvelable deux fois.



## Protéger la ressource

Pour préserver la ressource en eau, il faut agir à la source, donc limiter les émissions de polluants (chimiques, biologiques...).

### LA SURVEILLANCE DES NAPPES SOUTERRAINES ET DES COURS D'EAU

La lutte contre la pollution est d'autant plus difficile qu'elle est souvent invisible. En effet, les polluants sont le plus souvent dilués dans l'eau. La législation française et européenne impose des réseaux de surveillance

des milieux aquatiques. L'objectif est d'atteindre le "bon état" de 20% des masses d'eau en 2015. Les derniers résultats sont toujours très hétérogènes mais des actions sont mises en œuvre pour restaurer ce potentiel.

En 2013, 36 % des stations étudiées ont encore une qualité physico-chimique médiocre ou mauvaise. La période 2009-2013 montre une tendance à une réduction du pourcentage de stations pour lesquelles la qualité est vraiment dégradée (médiocre ou mauvaise) : **54 % en 2009 contre 36 % en 2013**.

### SUR LA PÉRIODE 2009-2013

Cours d'eau	Niveau de qualité
La Seine, la Marne, l'Yonne, le Loing, le Lunain, l'Orvanne, le Petit Morin, la Voulzie et l'Aubetin	Satisfaisant
Le Ru des Méances, l'Almont, le Rue de l'Etang, l'Auxence, l'Aubetin, le Ru de Rebais	En amélioration

Cette amélioration, plutôt lente, est néanmoins cohérente avec la mise aux normes progressive de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire (projets sur plusieurs années).

D'une manière générale, le Nord-Ouest et le Centre du département souffrent d'une qualité physico-chimique médiocre à mauvaise. Par contre, le Sud et le Nord-Est bénéficient, sauf exception, d'une qualité physico-chimique moyenne à bonne.

### LIMITER LES POLLUTIONS LIÉES AUX EAUX PLUVIALES

Différentes actions se poursuivent pour limiter le déversement de pollution au milieu naturel par temps de pluie :

- les opérations de mise en séparatif des réseaux
- la mise en conformité des branchements
- la création de bassins d'orage.
- la gestion à la source des eaux pluviales.

De plus, le Schéma départemental d'assainissement des eaux pluviales (SDASS pluvial) a permis de définir les masses d'eau superficielles seine-et-marnaises les plus sensibles vis-à-vis des pollutions apportées par les Rejets Urbains par Temps de Pluie. **20 masses d'eau** ont été identifiées comme prioritaires sur le département.

